

ETHNOZOOTECHE  
**Recommandations aux auteurs**  
Version du 11 novembre 2024

Les règles éditoriales de la revue *Ethnozooteche* visent à faciliter à la fois le travail des auteurs et le travail des éditeurs. Nous remercions à l'avance les auteurs d'adopter ces règles et nous nous tenons à leur disposition pour toute clarification qu'ils jugeraient nécessaire.

## **1. Contenu et volume des articles**

1.1. Les articles sont composés des éléments suivants :

- Les informations d'identification de la première page : titre, auteurs, etc. (cf. § 4).
- Le texte proprement dit, organisé en sections correspondant à un titre, dont une introduction et une conclusion. Une section donnée peut être structurée en sous-sections répondant à des sous-titres. Au-delà, le texte peut être divisé en paragraphes mais sans aucune forme de titre.
- Les tableaux accompagnés de leur titre. Les tableaux doivent être dans le corps du texte, à l'endroit où les auteurs souhaitent qu'ils se trouvent.
- Le titre des figures. L'auteur(e) doit mentionner dans le texte l'emplacement souhaité pour chaque figure, par exemple sous la forme de l'expression [Figure 3 ici] positionnée entre deux paragraphes. Les figures, elles, doivent être séparées du texte (cf. § 6).
- D'éventuels remerciements.
- Les références (cf. § 7).

1.2. Le texte, références et tableaux compris, ne doit pas dépasser 10 pages (3 200 signes par page, espaces compris).

1.3. Les figures et illustrations sont encouragées mais doivent demeurer en nombre raisonnable. Par exemple, les compilations de photos ne sont pas acceptées.

1.4. En cas de besoin, la Rédaction pourra suggérer une ou quelques illustrations libres de droits. La décision de les intégrer, ou non, reviendra à l'auteur(e).

## **2. Mise en page**

2.1. Le texte, sous format A4 avec des marges normales, doit être rédigé sur une seule colonne, en interligne simple, sans aucun retrait ni à gauche ni à droite : la mise au format de la revue sera effectuée par la Rédaction.

2.2. Les titres et sous-titres ne doivent pas être numérotés.

2.3. Les notes de bas de page ou de fin d'article ne sont pas admises : d'une part, elles rompent inopportunistement le flux de la lecture et, d'autre part, elles compliquent singulièrement la mise en forme finale. S'il s'agit d'une précision absolument nécessaire, la mettre entre parenthèses dans le texte.

## **3. Police de caractères**

3.1. Le corps du texte (tableaux compris) est en police normale, de taille 11, Times ou Times New Roman. La seule exception est le recours ponctuel à des lettres d'alphabets non latins (grec, etc.).

3.2. Les titres et sous-titres doivent être en gras, d'une taille plus grande que le corps du texte :  
- Titre de l'article : 20.  
- Titre de section (Introduction, etc.) : 16.  
- Sous-titre (pour une sous-section) : 13.

3.3. L'usage des italiques est réservé à la taxonomie, aux locutions latines et aux emprunts à une autre langue que le français : *Ursus maritimus*, *sic*, *one health*, *pa ni pwoblem*, etc. Toutefois, les mots étrangers officiellement intégrés dans la langue française sont en police normale : parking, ersatz, pampa, etc. On rappelle alors qu'il faut franciser le pluriel des mots d'origine étrangère : par exemple, écrire « des scénarios » (et non « des scénarii »).

#### **4. La première page doit comporter, dans l'ordre ci-dessous :**

- 4.1. Le titre de l'article (100 caractères maximum, espaces compris)
- 4.2. Le prénom et le nom de chaque auteur(e). Ne pas les écrire tout en majuscules.
- 4.3. L'affiliation et l'adresse postale précise de chaque auteur(e).
- 4.4. L'adresse électronique d'un seul des auteurs, en tant que correspondant.
- 4.5. Un résumé en français (1000 signes maximum, espaces compris), mettant en lumière les résultats originaux de l'article et les principaux messages qui en découlent.
- 4.6. De trois à huit mots-clés en français. Afin de faciliter le repérage de l'article dans les bases de données bibliographiques, les mots-clés doivent être précis et non redondants.
- 4.7. La traduction anglaise du titre, un résumé en anglais (1000 signes maximum, espaces compris) et de trois à huit mots-clés en anglais. En cas de difficulté, la Rédaction peut assurer l'ensemble de la traduction.
- 4.8. De façon facultative, et uniquement si le sujet le justifie, les informations de 4.7 dans une autre langue, sous la seule responsabilité de l'auteur(e).

#### **5. Tableaux**

- 5.1. Les tableaux font l'objet d'une numérotation continue, en chiffres arabes. Ils sont appelés au moins une fois dans le texte.
- 5.2. Chaque tableau doit être précédé d'un titre suffisamment détaillé pour que le tableau puisse être lu sans avoir à se référer au texte lui-même.

#### **6. Figures**

- 6.1. Les figures englobent toutes les illustrations de type graphique, carte, photo, etc. Elles sont fournies dans des fichiers séparés (cf. 1.3 et 10.3).
- 6.2. Les documents originaux doivent être de bonne qualité : haute définition obligatoire (300 dpi au minimum), contrastes suffisants, etc. Les légendes dans les figures (par exemple titre des axes d'un graphique) doivent être d'une taille suffisante pour être lisibles. Les illustrations dont tout ou partie manque de lisibilité seront refusées.
- 6.3. Les auteurs doivent vérifier et se porter garants qu'ils ont l'autorisation de reproduire les illustrations souhaitées. En cas de doute sur la légalité de la reproduction d'une illustration, elle sera refusée.
- 6.4. Les sources iconographiques et les éventuels droits d'auteur ou licences d'autorisation (du type *Creative Commons*, <https://creativecommons.org>) doivent obligatoirement être mentionnés dans le titre (cf. 6.6).
- 6.5. Les figures font l'objet d'une numérotation continue, en chiffres arabes, indépendante de celle des tableaux. Elles sont appelées au moins une fois dans le texte.
- 6.6. Le titre des figures est fourni à la fin de l'article (cf. 1.1). Chaque titre doit être suffisamment détaillé pour que chaque figure puisse être lue sans avoir à se référer au texte lui-même. Le cas échéant, il doit mentionner les mentions légales relatives aux droits d'auteur et à l'autorisation de reproduction.

## 7. Désignation des espèces

- 7.1. Pour les espèces d'élevage bien connues, dont le statut domestique est ancien et bien établi, il convient de se limiter à l'emploi de leur nom usuel en français, au singulier comme au pluriel : le chien, l'âne, des brebis, des poules, etc.
- 7.2. Il en est de même des espèces sauvages courantes et si la compréhension du texte ne requiert pas une haute précision taxonomique : le renard, des sangliers, des goélands, etc.
- 7.3. Le recours à la nomenclature officielle, en latin, est réservé (i) aux espèces dont l'élevage est récent (la plupart des espèces aquacoles, par exemple), (ii) aux espèces sauvages surtout connues des spécialistes et (iii) aux cas où la compréhension du texte le nécessite, y compris pour des espèces domestiques. Une fois que le nom latin a été précisé (dans le texte, une liste ou un tableau), il est préférable d'utiliser ensuite le nom usuel en français.
- 7.4. La référence est constituée par le système binomial, qui associe le genre et l'espèce.
  - En général, ce binôme est suffisant : *Capra ibex*, *Asio otus*, *Bothrops lanceolatus*, etc.
  - Si l'espèce comporte des sous-espèces et que cette précision est nécessaire, il convient d'ajouter le nom de la sous-espèce considérée : *Gorilla gorilla diehli*, etc.
  - Si un genre comporte plusieurs espèces et que seul le genre est identifié (sur une photo, par exemple), il convient de remplacer le nom d'espèce par « sp. » ou « spp. », selon que l'on est en présence d'une seule (sp.) ou de plusieurs (spp.) espèces : *Tragelaphus* sp., *Coracopsis* spp., etc.
- 7.5. S'il est nécessaire de faire référence à des taxons supérieurs (la famille, par exemple), on emploiera le nom en français : par exemple, évoquer les corvidés plutôt les corvidae.

## 8. Désignation des races animales

- 8.1. Dans tous les pays où les races font l'objet d'une reconnaissance officielle, il convient d'adopter le nom officiel de la race. Pour mémoire, en France, la reconnaissance des races fait l'objet d'un Arrêté du Ministère chargé de l'agriculture.
- 8.2. Dans les autres pays, ou quand on évoque des races anciennes qui pouvaient ne pas être reconnues à l'époque ou peuvent avoir changé de nom entre temps, il faut employer le nom usuel du pays ou de l'époque considérée.
- 8.3. Les noms de race prennent une majuscule à leur(s) initiale(s) : Trotteur Français, Vosgienne, Thones-et-Marthod, Gauloise Dorée, etc.
- 8.4. L'accord de genre ou de nombre varie selon que le nom de la race est un adjectif ou non.
  - Le nom s'accorde quand il est un adjectif : des juments Comtoises, des brebis Solognotes, des oies Normandes, etc.
  - En dehors de ce cas, le nom ne s'accorde pas : des génisses Abondance, des béliers Ouessant, des poules Houdan, etc.
  - Il est toujours possible d'ajouter le mot « race », ce qui résout les éventuelles questions d'accord : des taureaux de race Aubrac, des chèvres de race Pèi, etc.

## 9. Références

- 9.1. La liste des références, classées par ordre alphabétique de premier auteur, se situe à la fin du texte. Cette liste ne doit comprendre que des références appelées au moins une fois dans le texte.
- 9.2. L'appel des références ne doit pas prendre la forme de notes de bas de page (cf. 2.4).
- 9.3. L'appel des références fait partie intégrante du texte,
  - soit entre parenthèses : (Auteur, année) ;
  - soit sous la forme : Auteur (année) a montré que...

Pour deux auteurs, écrire « Auteur 1 et Auteur 2 ». À partir de trois auteurs, mentionner « Premier auteur *et al.* », la locution latine *et al.* (et autres), étant en italiques, cf. 3.3.

- 9.4. Dans la liste, pour chaque référence, il faut apporter les informations suivantes :
- Le nom et l'initiale du prénom de chaque auteur. Ne pas écrire tout en majuscules.
  - L'année, mise entre parenthèses.
  - Le titre, en italiques pour un ouvrage, en police normale pour les autres types.
  - L'adresse bibliographique (cf. ci-après).
- 9.5. L'adresse bibliographique dépend de la nature du document.
- Article dans une revue : nom de la revue en entier, en italiques, suivi du numéro de volume et des numéros de pages en police normale.
  - Communication : titre du congrès, en italiques, dates et lieu en police normale.
  - Ouvrage : nom de l'éditeur, en police normale, nombre total de pages.
  - Chapitre d'ouvrage : titre de l'ouvrage précédé de la mention "In :", en italiques ; initiale du prénom et nom des directeurs de l'ouvrage suivis de la mention "eds." ou "coord.", en police normale et mis entre parenthèses ; nom de l'éditeur et numéros de pages.
  - Page web : url de la page suivie, entre parenthèses, de la date de consultation.
- 9.6. Ci-dessous, la forme que doivent prendre les références dans la liste, selon le type :
- Article dans une revue :  
Wang S., Leroy G., Malm S., Lewis T., Viklung A., Strandberg E., Fikse F. (2017) Genetic correlations of hip dysplasia scores for Golden retrievers and Labrador retrievers in France, Sweden and the UK. *The Veterinary Journal* 226, 51-56.
  - Communication dans un congrès ou colloque :  
Vial C., Eslan C., Costa S., Rollet P. (2019) Choix et fidélisation des cavaliers en centre équestre. *1<sup>res</sup> Journées Sciences et Innovations Equines*, 23-24 mai 2019, Saumur.
  - Ouvrage :  
Audiot A. (1995) *Races d'hier pour l'élevage de demain*. INRA Editions, 230 p.
  - Chapitre d'ouvrage :  
Brunschwig G., Blanc F. (2011) Rusticité et résilience des systèmes d'élevage pastoraux. *In : La rusticité, l'animal, la race, le système d'élevage ?* (B. Hubert, ed.), Cardère éditeur, 39-46.
  - Page web :  
Société d'Ethnozootecnie (2020) Revue "Ethnozootecnie",  
<http://ethnozootecnie.org/publications/revue-ethnozootecnie> (consultée le 9 juillet 2020).

## 10. Envoi des manuscrits

- 10.1. Les manuscrits doivent être adressés par courrier électronique,
- au directeur des publications, Etienne Verrier <etienne.verrier@agroparistech.fr> ;
  - aux organisateurs de la journée d'étude pour une communication lors d'une journée.
- 10.2. Le texte, références et tableaux compris, doit parvenir sous forme d'un fichier word (.docx) ou open-office (.odt). Le titre du document comporte le nom du premier auteur.
- 10.3. Les figures doivent parvenir de façon séparée, sous la forme de fichiers-images (.jpg ou équivalent). Il y a un fichier séparé pour chaque figure. Le titre du fichier indique le nom du premier auteur et le numéro de la figure.
- 10.4. Les diaporamas (.pptx par exemple) et les fichiers pdf ne sont pas acceptés.